

BUREAUX. RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois. 12 fr
Six mois. 23
Un an. 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT J. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois. 14 r
Six mois. 27
Un an. 51

ANNONCES : 15 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bulier et C° place de la Bourse, 8; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX 29 JANVIER 1872

Avis aux électeurs

La révision des listes électorales a commencé le 16 janvier et se continuera pendant vingt jours, jusqu'au 4 février inclusivement, de dix heures du matin à quatre heures du soir, durant les dix-neuf premiers jours, et le vingtième jour de dix heures du matin jusqu'à minuit.

Les électeurs peuvent, pendant cette période, réclamer leur inscription si elle a été indûment omise ou supprimée. Ils peuvent la demander non-seulement pour eux, mais pour des tiers, en faisant les justifications exigées par la loi, quant à l'âge, la nationalité et le domicile. L'âge et la nationalité s'établissent par l'acte de naissance, le domicile électoral par les quittances de loyer des six derniers mois. Un livret d'ouvrier ou une ancienne carte électorale suffisent aussi, dans la plupart des cas, à cette justification.

La vérification des listes ne doit pas être négligée par ceux mêmes qui se croient le plus à l'abri de toute radiation. Un changement de domicile, souvent même un renseignement erroné transmis à l'administration peuvent faire effacer le nom d'un électeur, et si celui-ci ne réclame pas dans les délais de la révision, l'erreur commise à son préjudice devient définitive jusqu'à la révision suivante. Il est donc toujours prudent de vérifier qu'on est inscrit, surtout si l'on n'a pas pris part aux derniers scrutins.

Nous rappelons que les réclamations qui ne seraient pas accueillies par l'autorité municipale doivent être portées devant le juge de paix.

Révision des listes électorales.

Le Maire de la ville de Roubaix rappelle à ses concitoyens que le délai ouvert aux réclamations expire le DIMANCHE, 4 FÉVRIER à MINUIT.

Tout citoyen qui réclame son inscription sur les listes électorales doit être muni d'un certificat du commissaire de police de son quartier, constatant qu'il réunit les conditions exigées par la circulaire ministérielle du 30 décembre 1871.

J. DERÉGNAUCOURT.

BULLETIN QUOTIDIEN

L'Assemblée nationale a adopté les quatre premiers articles du projet de loi sur la marine marchande, quelques amendements ont été introduits dans le projet primitif, notamment celui présenté par un de nos députés, M. Beau-carne-Leroux et qui exempte de la surtaxe du pavillon le guano transporté par navires étrangers. Peu s'en est fallu que les grains importés en France ne fussent compris dans cette exonération déjà admise en faveur des produits de nos colonies; mais les observations contraires du gouvernement ont fait repous-

ser la proposition. On pense que l'ensemble de la loi sera voté dans le courant de la séance d'aujourd'hui.

La commission chargée d'examiner les propositions relatives à la dénonciation du traité de commerce s'est réunie pour entendre la lecture du rapport de M. Delsol qui a été déposé sur le bureau de l'Assemblée à la fin de la dernière séance. Afin de se conformer au désir de la commission, le rapport contient un considérant qui reproduit la pensée de l'amendement présenté hier par M. Féray. Ce considérant commence ainsi : « L'Assemblée, considérant que, sans revenir au régime économique antérieur à 1860. . . » M. Pascal Duprat voulait qu'on lui substituât cette rédaction : « considérant que, sans rompre avec l'esprit du traité de 1860. . . » M. Pascal Duprat désirait faire maintenir le principe du traité sans empêcher d'apporter des modifications de tarifs à un point de vue purement fiscal. La rédaction qu'il proposait permettait, selon lui, d'entamer des négociations avec l'Angleterre, tout en répondant aux inquiétudes qui existent sur les intentions du gouvernement. L'amendement Pascal Duprat a été repoussé.

Le Manchester Guardian annonce, sur la foi de sa correspondance de Londres, que le gouvernement de Berlin aurait adressé une note à celui de Londres au sujet de la société internationale à l'effet d'arriver à un accord sur l'extradition. L'Empereur-roi n'aurait pas sans inquiétude à propos des développements que prennent les sociétés ouvrières dans toute l'Allemagne.

Le président de la Chambre de commerce de Mulhouse vient de recevoir un avis d'après lequel l'Alsace-Lorraine étant entrée le 1er janvier de cette année dans la circonscription douanière et commerciale de l'Empire d'Allemagne, se trouve par cela même être en participation des traités existants entre les états qui composent la dite circonscription et d'autres états.

On lit dans la Gazette de France : « Le Times annonce que le comte de Chambord est attendu sous peu de jours au château de Chambord. » « Le Times a été mal renseigné. M. le comte de Chambord se propose seulement de fixer, d'ici à quelques jours, sa résidence plus près de la France. »

Le Figaro publie cette lettre : A Monseigneur le comte de Paris, Monseigneur, Dans votre entourage, m'a-t-on affirmé, quelques personnes se plaisent à vous donner le titre de « Dauphin de France » On ajoute que vous y souscrivez sans effort, et que cette formule d'hommage vous agréait. Prétendant, non; héritier de la couronne de France, vous acceptez de l'être.

Vous êtes rentré en France pour assister, en homme mûr, et expérimenté, à nos déchirements. A peine votre mémoire gardait-elle la trace des catastrophes qui avaient frappé votre enfance, et que nos

malheurs actuels dépassent de cent coupées. Vous êtes rentré en France pour mesurer du regard et de l'âme la profondeur de nos maux et de nos plaies; et vous avez compris, Monseigneur, que, pour rendre la paix et la vie à ce pauvre pays, le devoir nous commandait de n'ajouter ni une agitation, ni une inquiétude à ses angoisses.

Vous avez compris, Monseigneur, que la France aimait par-dessus tout la monarchie; qu'elle avait été libre avec la monarchie, prospère avec la monarchie, véritablement grande avec la monarchie.

Vous avez compris que les révolutions épuisait la France, que les révolutions la ruinaient, que les révolutions lui prenaient tout le plus pur de son sang.

Vous avez compris que la République était la honte de la France, et une base fragile pour son existence.

Enfin, vous avez compris, Monseigneur, que ce pays ne se relèverait de sa chute que par la monarchie; mais que la monarchie ne pouvait pas, ne devait pas lui être imposée par une révolution nouvelle, par des déchirements nouveaux. Il ne fallait donc pas à la France deux rois en compétition. Les révolutions, même celles dont on arrête glorieusement les débordements, comme fit le roi Louis-Philippe, votre aïeul, ne détruisent pas le droit. Ce qu'une révolution amène, une autre révolution l'amène aussi.

Deux victimes des révolutions se trouvaient donc en présence, à parité de malheurs, mais représentant à titres inégaux le principe de la monarchie : Vous, Monseigneur, et Mgr le comte de Chambord. Vous pouviez revendiquer vos droits d'héritage, en même temps que Mgr le comte de Chambord attendait que fussent proclamés les siens, primant les vôtres. Vous ne l'avez point fait, Monseigneur, jugeant que, entre vous deux, c'était encore une révolution qui devait décider. Vous ne pouviez pas vouloir d'une révolution.

Votre intelligence, votre expérience, votre patriotisme, ont suffi à vous dire que la monarchie, pour reprendre son véritable rôle en France, pour y remplir de nouveau sa traditionnelle mission, ne se pouvait présenter qu'Une.

C'est ce que l'on a nommé la Fusion. Et, en effet, l'idée du retour de la monarchie ne s'est ravivée dans nos cœurs, à nous tous qui avons assisté aux ruines et aux abaissements de la patrie par la République, qu'appuyée sur la Fusion. Les deux faits étaient identiques, et se sont produits simultanément.

La plus jeune branche passant après l'aînée, dépossédées toutes deux.

Tout le monde vous rend cette justice, Monseigneur, que vous n'avez rien objecté contre les droits de Mgr le comte de Chambord et contre le devoir qui vous commandait de vous effacer devant lui. C'est pourquoi l'on vous donne le titre que vous acceptez de « dauphin de France. »

Alors, Monseigneur, comment se fait-il que la Fusion soit restée à l'état platonique ? D'où vient qu'on la regarde toujours comme un problème à résoudre, et non pas comme un problème résolu ? Les ennemis de la monarchie se ré-

jouissent de ce lert enfantement. Vous avez sous les yeux, Monseigneur, le spectacle de la République, qui roule comme un fleuve charriant sur ses flots immenses la démagogie et l'anarchie. Vous avez sous les yeux les chocs des partis qui se disputent la France.

Et la monarchie ne viendrait pas à notre secours !

J'ignore, Monseigneur, ce qui se passe en des lieux où je n'ai aucun droit de pénétrer; j'ignore quelles évolutions s'opèrent dans des consciences que je n'ai pas le droit d'interroger. Je ne sais pas si je ne pousse pas l'indiscrétion, à ce moment même, jusqu'à l'irrévérence, Monseigneur; mais il me semble qu'il ne suffit pas, pour que la fusion soit faite ou se fasse, que vous consentiez à vous laisser appeler « le dauphin de la France », il faut que vous soyez le dauphin en réalité. Et la place du dauphin, Monseigneur, est auprès du roi.

Je n'ai pas besoin de savoir, je n'ai pas besoin de discuter et d'apprécier, Monseigneur, les causes qui séparent encore, s'il en est, le roi et le dauphin. Mais ce que je sais, ce que je sens, ce que je puis me défendre de dire à Monseigneur le comte de Paris, c'est que si la France monarchique apprendrait un jour qu'il est en route pour Frohsdorf et qu'il est auprès de Monseigneur le comte de Chambord, la France respirerait à pleins poumons.

Je suis avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. XAVIER EYMA.

Informations-Nouvelles

Le XIXe Siècle annonce la présence du général Cathelineau à Paris.

Le comte de Paris a fait célébrer, le 21 janvier, à la chapelle Saint-Ferdinand, une messe commémorative à laquelle il assistait avec tous les siens.

La famille d'Orléans, en ne se rendant pas à la chapelle expiatoire, a voulu éviter tout ce qui pourrait ressembler à une manifestation.

Les journaux ont annoncé la visite du ministre de la guerre au sanctuaire de Sainte-Anne-d'Auray; la lettre suivante, écrite de cette localité à l'Abbe de l'Orient contient des détails qui seront lus avec intérêt :

Monsieur le Directeur, Nous avons assisté samedi dernier, à Sainte-Anne, à une cérémonie bien touchante, à une profession de foi beaucoup plus élogieuse que celle que l'on entend débiter dans les clubs ou au congrès de Genève : un de nos ministres (non celui qui a son numéro à l'Internationale) est venu s'agenouiller devant sainte Anne d'Auray pour y accomplir un vœu, et voici en quelle occasion.

M. le général de Cissey, ministre de la guerre, car c'est bien lui, et son ami le général Bastoul, général de brigade, avaient promis pendant la guerre que s'ils ne se voyaient pas obligés de remettre leurs épées aux Prussiens, ils iraient, dans un temps plus prospère, les déposer aux pieds de la patronne des Bretons.

Eh bien ! c'est ce vœu qu'ils viennent d'accomplir, avec la foi la plus vive et la plus édifiante.

Arrivés vers le soir à Sainte-Anne, ils

ont fait tous les deux leur communion le samedi matin, ont accompli leur vœu puis à deux heures, ils prenaient le chemin de fer de Rennes, où le ministre devait, le lendemain, passer la revue des troupes.

Mgr Laforêt, recteur de l'Université catholique de Louvain, a succombé, dans la soirée du 26, à la maladie dont il était atteint depuis quelque temps, et qui donnait depuis plusieurs jours des inquiétudes trop justifiées.

« La Belgique catholique tout entière, dit le Bien Public, de Gand, s'associera à la perte considérable qui vient de frapper l'Université de Louvain, la patrie, l'Eglise. »

M. Francis Magnard fait remarquer dans le Figaro que l'almanach de la société de lecture de l'Isère, que plusieurs journaux ont justement dénoncé et que le gouvernement poursuit justement comme une publication communarde au premier chef, a paru et a circulé dans le département, tandis que M. Doniol était préfet de ce département. Or, M. Doniol, dans le dernier mouvement, a été nommé préfet de la Loire-Inférieure, en remplacement de M. Pascal, ce qui constitue un avancement.

On annonce aujourd'hui, de la manière la plus positive, que la peine de M. Henri Rochefort aurait été commuée en celle du bannissement.

M. Henri Rochefort, momentanément libre, va se rendre en Angleterre, pour y reprendre la publication de la Lanterne.

Nous reproduisons ces bruits sous toutes réserves, dans l'espoir qu'il seront demain démentis ou confirmés.

On lit dans l'Union : M. Thiers dîne demain chez M. le duc d'Aumale, à Paris.

Cette nouvelle, donnée hier comme un bruit, est incontestable aujourd'hui.

On lit dans l'Osservatore romano du 26 :

« Un fait très-grave et inattendu a eu lieu hier. La basilique de Sainte-Vitale a été enlevée au culte sacré et occupée par la force publique. C'est peut-être le signal d'autres empiètements sur les droits de l'Eglise. Le recteur a reçu une injonction d'avoir à évacuer la propriété dans les vingt-quatre heures. Il a fait des protestations et des réserves, mais l'agent ayant écarté son écharpe tricolore, a procédé à trois sommations. »

Mgr Howard, prélat de la haute aristocratie anglaise, qui était présent, a voulu faire observer qu'il ne s'agissait peut-être que de l'occupation du local et non pas de l'église.

L'agent de l'autorité a dit que c'étaient là des innovations, et il a enjoint au prélat de se taire. Le local et l'église ont été occupés immédiatement. Les carabiniers y ont passé la nuit. Le révérend recteur P. Namerini, sachant qu'il n'existe aucune loi de nature à justifier un tel fait, a été demander des explications à M. Gadda, préfet. M. Gadda a répondu qu'il s'agissait bien réellement de l'expropriation de l'église. Ce matin encore, un carabinier était dans la sacristie, le chapeau sur la tête.

Le Saint-Père a été profondément ému en apprenant ces faits. C'est la marée qui monte; la révolution jette le masque et s'étudie à imiter les fastes de la Commune de Paris.

On lit dans le Figaro : « On exécute en ce moment d'importants travaux de consolidation dans le Paris souterrain. »

Les communards ne s'étaient pas con-